



Introduction

Le présent document s'adresse aux fournisseurs et aux administrateurs de services d'éducation à titre d'aperçu des dangers possibles en milieu de travail en raison de la COVID-19.

Dans tous les cas, les directives des autorités locales de santé publique doivent être suivies et des pratiques générales de prévention de la COVID-19 doivent être mises en œuvre, conformément à la [présente page](#).

Considérations relatives à l'évaluation des risques en milieu scolaire

- Le risque de transmission augmente lorsque vous vous trouvez dans des espaces fermés mal ventilés et dans des endroits très fréquentés avec des personnes de l'extérieur de votre foyer immédiat. Le risque est plus élevé dans les endroits où ces facteurs se chevauchent ou les endroits où l'on discute (conversations rapprochées), chante, crie ou respire fort (p. ex. lorsqu'on fait de l'exercice). Il convient de prendre en compte le nombre de personnes présentes, l'âge des enfants, la durée de leur présence, leur proximité aux autres et l'environnement dans lequel ont lieu les interactions (environnement intérieur très fréquenté ou confiné).
- Capacité des enfants à respecter les [mesures préventives personnelles](#) recommandées en fonction de leur état de santé, de leur âge, de leur incapacité, de leur état de développement ou d'autres circonstances socioéconomiques et démographiques. Une supervision supplémentaire [est-elle](#) nécessaire?
- Capacité d'offrir aux élèves de la flexibilité en matière de participation et des méthodes de rechange pour assister aux cours.
- Contact fréquent avec des surfaces souvent touchées ou des objets partagés comme les poignées de porte, les chaises, les tables, les robinets, etc.;
- Disponibilité des fournitures et des installations nécessaires à un lavage des mains fréquent;
- Risque de maladie grave ou cas des personnes qui vivent avec une personne [à risque élevé](#);
- Maintien de la confidentialité et de la [protection des renseignements personnels](#) de la personne.

Mesures de contrôle visant à réduire le risque de transmission de la COVID-19

Les lieux de travail ont tous leurs particularités. Il est important que les employeurs collaborent avec leur comité de santé et sécurité ou un représentant (le cas échéant) pour [évaluer les risques de transmission de la COVID-19 dans leur lieu de travail précis](#) et mettre en place les mesures de contrôle des dangers appropriées en appliquant la [hiérarchie des mesures de maîtrise](#) (c.-à-d. élimination, substitution, mesures d'ingénierie, mesures administratives et équipement de protection individuelle [EPI] et masques non médicaux). Utiliser une approche par couches qui inclue plusieurs [pratiques préventives personnelles](#) pour vous protéger et protéger les autres contre la COVID-19.

Éloignement physique

- Respecter les limites d'occupation de votre province ou territoire pour déterminer le nombre de personnes admises dans l'établissement.
- Maintenir la [plus grande distance physique possible](#) (au moins 2 mètres), y compris séparer les bureaux et limiter le nombre de personnes admises dans une même pièce.
- Gérer l'utilisation des espaces communs, comme les couloirs et les toilettes, et la circulation dans ces espaces. Créer des passages à sens unique et utiliser des marques au sol, des panneaux et d'autres indications visuelles.



- Demander aux enfants de faire face à l'enseignant de la même façon dans le plus grand nombre d'activités possible. Échelonner les heures de repas et de collation, dans la mesure du possible. Laisser plus de temps aux enfants pour jouer à l'extérieur.
- Envisager des méthodes d'enseignement mixtes qui utilisent à la fois l'apprentissage à distance et l'enseignement en personne, le cas échéant.
- Organiser des leçons à l'extérieur, dans la mesure du possible, et si le temps le permet.
- Échelonner dans la mesure du possible le début et la fin de la journée scolaire, les horaires des cours, les récréations, les pauses et le dîner pour éviter que les groupes se rassemblent.
- Envisager d'utiliser les bibliothèques, les gymnases, les espaces extérieurs, les ordinateurs portables et d'autres endroits comme espace de classe supplémentaire.
- Pour les jeunes élèves avec lesquels il est difficile d'assurer un éloignement physique, envisager de réunir les enfants dans des groupes ou des cohortes réduites et de maintenir au moins 2 mètres de distance entre les cohortes.
- Dans le cas des élèves plus âgés, envisager de demander aux enseignants de se déplacer d'une salle de classe à une autre plutôt que les élèves (p. ex. les élèves d'une cohorte restent dans la même salle de classe toute la journée).
- Limiter le nombre d'utilisateurs dans les aires communes en même temps, comme les toilettes, le gymnase, la bibliothèque ou la cafétéria.
- Reporter ou annuler les rassemblements ou les autres grandes réunions où l'éloignement physique ne peut pas être respecté.
- Nettoyer et désinfecter l'équipement, les structures d'escalade, les balançoires, toboggans et autres équipements partagés ou éviter de les utiliser.
- Empêcher les visiteurs non essentiels d'entrer dans les locaux, y compris les parents, les proches aidants et les entrepreneurs, selon le cas.
- Permettre au personnel administratif de travailler de la maison dans la mesure du possible.
- Envisager de créer des aires de pause supplémentaires pour le personnel, y compris à l'extérieur.

Ventilation

- S'assurer que les [systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation \(CVAC\)](#) fonctionnent correctement.
- Augmenter la circulation d'air extérieur autant que possible en ouvrant les fenêtres et les portes ou d'autres manières. En revanche, ne pas ouvrir les fenêtres et les portes si cela présente un risque pour la sécurité.
- Éviter de souffler ou de faire circuler l'air d'une personne à l'autre en utilisant de puissants ventilateurs de refroidissement portatifs, car cela peut accroître la propagation de la COVID-19. Ajuster plutôt les systèmes de ventilation et les unités de climatisation de l'air des bâtiments.
- Ajuster les systèmes de ventilation de manière à faire ce qui suit :
 - augmenter l'efficacité de la filtration au plus haut niveau que permet le système;
 - augmenter le flux ou le pourcentage d'air frais provenant de l'extérieur (augmenter le pourcentage d'air extérieur dans l'approvisionnement en air du système CVCA, ouvrir les fenêtres et les portes, etc.);
 - limiter l'utilisation de la ventilation sur demande et faire en sorte que le système fonctionne en continu à son niveau de réglage optimal;
 - songer à utiliser des unités portables de filtration à haute capacité pour les particules (HEPA).
- Consulter un professionnel des systèmes CVCA avant d'apporter des changements au système de ventilation.

Utilisation de masques non médicaux

Fournisseurs de services d'éducation : De la maternelle à la 12e année (5e secondaire)



- Respecter les [recommandations relatives aux types de masques et à l'âge](#) qui ont été publiées par votre [autorité de santé publique](#).
- Toute personne qui ne peut pas retirer son masque sans aide (p. ex. en raison de son âge, de ses capacités ou de son niveau de développement) ne devrait pas en porter.
- Les masques doivent être bien conçus et bien ajustés et couvrir le nez, la bouche et le menton. Inviter les personnes à ne pas toucher leur visage ou leur masque avec des mains non lavées.
- Toute personne qui ne peut pas retirer son masque sans aide (p. ex. en raison de son âge, de ses capacités ou de son niveau de développement) ne devrait pas en porter.
- Demeurer conscient que les masques non médicaux ont des limites et qu'une utilisation et une élimination inadéquates des masques peuvent accroître le risque d'infection.
- Se tenir au courant de l'évolution des directives concernant l'utilisation des [écrans faciaux](#). Ils ne remplacent pas les masques, mais ils peuvent offrir une protection oculaire.
- Changer de masque s'il est mouillé ou souillé. Par exemple, vous pouvez apporter un deuxième masque et le ranger dans un sac de papier, une enveloppe ou un contenant propre qui ne retient pas l'humidité. Ranger les masques souillés réutilisables dans un sac ou un contenant distinct. Ne pas toucher l'extérieur du masque au moment de le retirer et se laver les mains quand l'opération est terminée.
- Pour certains enfants, le fait de ne pas voir clairement le visage et la bouche de l'enseignant peut entraîner des difficultés. Envisager d'utiliser un masque transparent, au besoin. Le personnel peut également choisir de porter une protection oculaire (comme un écran facial) lorsqu'il est en contact physique étroit avec des enfants. Les lignes directrices ou les recommandations de votre administration ou de [l'autorité de santé publique](#) locale peuvent également s'appliquer dans l'établissement.
- S'assurer que le masque ne constitue pas un danger pour d'autres activités, p. ex. qu'il ne risque pas de s'accrocher à des pièces en mouvement ou à de l'équipement de terrain de jeu.

Utilisation de l'équipement de protection individuelle (EPI)

- Continuer d'utiliser l'EPI pour les risques et les urgences en matière de sécurité au travail conformément aux directives de l'employeur et aux lois applicables.
- Voici des exemples de situations où on peut envisager d'utiliser un EPI pour se protéger contre la COVID-19 :
 - Porter des gants pendant le nettoyage conformément aux instructions de travail sécuritaire ou à la fiche de données de sécurité des produits;
 - Porter des gants jetables pour nettoyer du sang ou des liquides organiques (p. ex. écoulements nasaux, vomissements, selles ou urine).
- Si les travailleurs doivent porter un EPI, ils doivent être formés sur la façon de le mettre, de le porter pour travailler et de l'entretenir en plus de comprendre ses limites.
- Nettoyer et désinfecter tout EPI partagé avant de le porter.
- Se laver les mains avant d'enfiler des gants ainsi qu'après les avoir retirés.

Hygiène personnelle

- Promouvoir une bonne [hygiène des mains et étiquette respiratoire](#)
- Tousser et éternuer dans sa manche, non dans ses mains. Utiliser des mouchoirs en papier et jeter les mouchoirs usagés dans des récipients doublés de plastique.
- Se laver les mains fréquemment avec du savon et de l'eau, ou utiliser un désinfectant pour les mains à base d'alcool (au moins 60 %) s'il n'y a ni eau ni savon, dans toutes les occasions suivantes :
 - au début d'un quart de travail;
 - avant de manger ou de boire;



- avant de préparer des aliments;
 - après les activités de nettoyage à la suite des dîners et des collations;
 - après avoir touché des objets partagés;
 - après avoir utilisé les toilettes, avoir changé des couches ou avoir aidé d'autres personnes à faire leur toilette;
 - après avoir manipulé des poubelles;
 - avant de quitter le lieu de travail.
- Installer des postes de lavage des mains près de l'entrée de l'établissement de sorte que les élèves et le personnel puissent se laver les mains avant d'entrer.
 - Fournir des mouchoirs et des poubelles doublées de plastique sans contact pour y jeter les mouchoirs.
 - Empêcher le partage d'objets comme les téléphones, les tablettes, l'équipement, les effets personnels, les livres ou les jouets, à moins qu'ils ne soient nettoyés et désinfectés avant et après chaque utilisation.
 - Installer des affiches adaptées à l'âge, à la capacité, au niveau de lecture et aux préférences linguistiques du public pour rappeler la pratique d'une bonne hygiène des mains et de l'étiquette respiratoire.
 - Assurer un approvisionnement suffisant à l'appui de l'hygiène des mains et de l'étiquette respiratoire, notamment en savon et en désinfectant à mains à base d'alcool (au moins 60 % d'alcool), en serviettes en papier, en mouchoirs et en poubelles sans contact.
 - Inclure la prévention des infections dans les leçons et les activités quotidiennes, tout en veillant à ce que le contenu soit adapté à l'âge des enfants.
 - Empêcher le partage de nourriture et de boissons. Inviter les personnes à apporter leur propre bouteille d'eau. Les bouteilles d'eau ne doivent pas être partagées.
 - Désigner un endroit propre et désinfecté pour entreposer les aliments venant de la maison.
 - Former l'ensemble du personnel au mode de propagation de la COVID-19, au risque d'exposition et aux pratiques de contrôle des infections mises en place. Installer des affiches aux points d'entrée et à d'autres endroits à titre de rappels.

Hygiène des installations et des salles de classe

- Établir un [calendrier d'entretien](#) et documenter les activités de nettoyage effectuées.
- Nettoyer et désinfecter les toilettes fréquemment et les approvisionner avec du savon et des serviettes en papier.
- Nettoyer et désinfecter les salles de classe, les gymnases, les cafétérias, etc. ainsi que les surfaces fréquemment touchées comme les ordinateurs, le matériel pédagogique, les tables, les chaises, les poignées de porte et de fenêtre, les interrupteurs, etc.
- Utiliser des produits désinfectants à usage domestique ou commercial pour détruire ou inactiver le virus.
 - Utiliser des [désinfectants pour surfaces dures approuvés](#) portant un numéro d'identification de drogue (DIN). Ce numéro signifie que l'utilisation du désinfectant a été approuvée au Canada.
 - Il convient de lire et de suivre les instructions des fabricants afin d'utiliser de façon sécuritaire les produits de nettoyage et de désinfection (c.-à-d. porter des gants, utiliser les produits dans un endroit bien aéré, laisser agir le désinfectant suffisamment longtemps sur la surface pour qu'il tue les germes, selon le produit utilisé).
 - Si des désinfectants à usage domestique ou commercial ne sont pas accessibles, les surfaces dures peuvent être désinfectées à l'aide d'une solution constituée de 5 ml d'eau de Javel (concentration d'hypochlorite de sodium de 5 %) et de 250 ml d'eau. Tester les surfaces avant d'utiliser une solution d'eau de Javel. L'eau de Javel peut être corrosive. Suivre les instructions pour utiliser l'eau de Javel en toute sécurité.
 - Suivre les instructions du fabricant pour nettoyer les appareils électroniques souvent touchés (p. ex. écrans tactiles, pavés numériques, claviers, tablettes). Si les appareils supportent des liquides, désinfecter avec de l'alcool ou des lingettes désinfectantes contenant 70 % d'alcool.



- Utiliser uniquement des jouets ou de l'équipement facile à nettoyer et à désinfecter.
- Utiliser des lingettes et des gants de nettoyage jetables.
- Éliminer les déchets de façon sécuritaire au moins une fois par jour.
- Fournir aux concierges des fournitures adéquates, une formation sur les protocoles de nettoyage et un équipement de protection individuelle, au besoin.

Activités et services

Éducation physique

- Prévoir suffisamment de temps entre chaque groupe pour minimiser les interactions entre les groupes et pour permettre l'échange d'air, le nettoyage et la désinfection.
- Envisager de créer des panneaux ou un code de couleur pour indiquer clairement si le matériel est propre ou sale.

Musique, orchestre, théâtre et chorale

- Le fait de chanter à l'intérieur peut transmettre le virus. Maintenir la [plus grande distance physique possible](#) (au moins 2 mètres).
- Les musiciens d'un même foyer courent moins de risque et peuvent chanter ou jouer de la musique ensemble en se tenant éloignés des autres.
- Organiser les cours de chorale ou de musique de manière à ce que les élèves ne se fassent pas directement face ou se tiennent les uns derrière les autres à plus de 2 mètres.
- Bien que d'autres études soient nécessaires, il y a possibilité de transmission du virus lorsqu'on joue d'un instrument à vent ou d'un cuivre (c.-à-d. un instrument dont on joue en soufflant de l'air dedans). Considérer la longueur de l'instrument et la direction du débit d'air comme une extension de la personne et tenir compte de ces mesures pour déterminer l'espace entre les musiciens.
- Les élèves et le personnel ne doivent pas partager le matériel (p. ex. embouchures, anches, harmonicas, pupitres de musique, microphones, instruments de musique, accessoires), les livres de chansons, les partitions ou les appareils contenant des partitions électroniques. Si ces objets sont partagés, offrir des lingettes désinfectantes ou une solution d'eau de Javel diluée adéquatement pour permettre [un nettoyage et une désinfection fréquents](#).
- Éviter le partage d'accessoires ou d'objets entre les membres à moins qu'un nettoyage ou une désinfection puissent être réalisés entre chaque utilisation.
- Se laver les mains rapidement si vous devez toucher un objet partagé.
- Cliquer [ici](#) pour en savoir plus sur la pratique du chant, de la musique et du théâtre.

Bibliothèques

- Limiter le nombre de personnes présentes dans la bibliothèque pour favoriser l'éloignement physique.
- Minimiser l'utilisation des ordinateurs et d'autres objets partagés, dans la mesure du possible, et nettoyer et désinfecter ces objets entre les utilisateurs.
- Envisager de mettre en « attente » les objets partagés difficiles à nettoyer, comme les livres, pendant au moins 24 heures, avant qu'ils puissent être utilisés par la personne suivante.

Cafétérias et services alimentaires

- Continuer de maintenir la [plus grande distance physique possible](#). Limiter le nombre de personnes dans la cafétéria en tout temps.
- Disperser le plus possible les personnes et envisager de permettre aux élèves de manger dans les salles de classe ou à l'extérieur, le cas échéant.
- Augmenter les options de repas servis par le personnel. Ne pas offrir d'options de repas en libre-service ou style buffet. Retirer les aliments, les condiments et les stations d'ustensiles partagés.



- Offrir des options de paiement sans contact, dans la mesure du possible.
- Prendre en compte le nombre de repas qui seront offerts aux élèves qui participent aux programmes de repas, y compris pendant les fermetures de l'école ou la réduction des programmes.
- Cliquer [ici](#) pour obtenir de plus amples renseignements sur les restaurants et les services alimentaires.

Dépistage et soins

- Inviter les employés à rester à la maison s'ils sont malades ou risquent de l'être. Suivre les étapes d'auto-évaluation de [l'Agence de la santé publique du Canada](#) ou de votre [autorité de santé publique locale](#).
- Vérifier la santé de vos employés et des autres personnes avant leur entrée dans votre milieu de travail en suivant les recommandations de votre autorité de santé publique locale. Un [dépistage actif](#) peut être exigé par la loi dans certaines administrations et consiste à poser des questions sur la santé de la personne et sur ses expositions possibles. Utiliser une [liste de vérification](#) ou un questionnaire fourni par votre autorité de santé publique locale. Suivre les protocoles de votre organisation lorsque vous utilisez des [tests antigéniques rapides \(RADT\)](#) dans le cadre de votre processus de dépistage actif.
- Toute personne qui obtient un résultat positif au test de dépistage ne doit pas entrer dans l'établissement, doit porter un masque médical (si non accessible, porter un masque non médical bien conçu et bien ajusté), doit rentrer à la maison (tout en évitant le plus possible d'utiliser les transports collectifs) et doit communiquer avec son fournisseur de soins de santé ou l'autorité de santé publique locale et suivre ses conseils.
- La personne désignée qui effectue les tests de dépistage en personne doit maintenir la plus grande distance physique possible (c.-à-d. au moins 2 mètres) avec les personnes et porter un équipement de protection individuelle (gants, masques, protection faciale ou oculaire, etc.) selon le cas.
- Des renseignements sont également requis à l'appui de la recherche des contacts. Veiller au moins à ce que les noms et coordonnées des employés, des enfants et des visiteurs essentiels soient recueillis, mis à jour, exacts et accessibles. Être prêt à désigner l'endroit où les personnes ont travaillé et à identifier les personnes avec lesquelles elles pourraient avoir été en contact avant l'apparition des symptômes ou le résultat positif au test de dépistage de la COVID-19.
- Passer en revue vos procédures d'intervention au cas où il y a une personne malade au travail :
 - Continuer à inviter les travailleurs et les autres personnes à s'autoévaluer et à signaler tout symptôme, même léger. Demander aux travailleurs de s'isoler, de se laver les mains ou de les désinfecter et de porter un masque (de préférence un masque médical) jusqu'à leur retour à la maison.
 - Si la personne malade est un enfant, communiquer avec ses parents ou ses proches aidants pour qu'il retourne à la maison immédiatement et qu'il obtienne les soins médicaux appropriés. En cas d'urgence, il pourrait être nécessaire d'envoyer la personne directement à l'hôpital.
 - Envisager de réserver à l'avance un espace séparé, comme la salle de premiers soins, un bureau vide ou un siège derrière une barrière, si l'espace est limité.
 - Composer le 911 pour obtenir de l'aide si la personne malade fait état de symptômes graves (comme une respiration difficile ou des douleurs thoraciques).
 - Nettoyer et désinfecter toutes les surfaces ou tous les objets que la personne malade a touchés. Fermer toutes les zones que la personne a fréquentées ou utilisées. Penser aux aires communes (p. ex. toilettes) et à tous les objets partagés (p. ex. écrans tactiles).
 - Augmenter la circulation d'air dans ces zones en utilisant le système de ventilation ou en ouvrant les portes et les fenêtres.
 - Attendre 24 heures, si possible, avant de nettoyer les zones.
 - Continuer à suivre les procédures de nettoyage et de désinfection courantes.
 - Un nettoyage et une désinfection supplémentaires ne sont pas nécessaires si 7 jours ou plus se sont écoulés depuis que la personne malade ou positive à la COVID-19 a fréquenté l'établissement.
 - Fournir des renseignements aux travailleurs sur les congés autorisés par l'employeur, [les prestations de maladie et les autres prestations gouvernementales](#).



- S'il est confirmé qu'une personne de l'école a la COVID-19, communiquer avec votre autorité de santé publique pour obtenir des conseils.
- Continuer de prendre les précautions et d'appliquer les procédures de sécurité appropriées, en offrant de l'aide en cas de blessures mineures ou de troubles émotionnels.

Transport

Le transport partagé, comme les autobus, peut augmenter le risque de propagation du virus.

- Favoriser d'autres modes de transport pour les élèves qui le peuvent, comme se faire déposer par leurs parents ou leurs proches aidants ou marcher (si la marche est sécuritaire et courte) pour limiter le nombre d'utilisateurs du transport collectif et des autobus scolaires.
- Les parents et les proches aidants doivent demeurer dans leur véhicule pendant le dépôt et le ramassage des élèves.
- Échelonner les heures de début et de fin des cours pour éviter la congestion.
- Désigner plusieurs aires de dépôt et de ramassage à l'école pour favoriser l'éloignement physique.
- Affecter du personnel pour accueillir les élèves à leur arrivée, au besoin, ou ajouter des moniteurs dans les autobus leur aider les élèves.
- Collaborer avec vos fournisseurs de services de transport pour déterminer des moyens de réduire la propagation du virus.
- Maintenir la [plus grande distance possible](#) entre les passagers dans les transports collectifs et les autobus scolaires, dans la mesure du possible. Les élèves d'un même foyer peuvent s'asseoir ensemble si l'espace est limité. L'utilisation de masques non médicaux peut également être demandée ou exigée.
- Les autobus doivent être nettoyés et désinfectés fréquemment selon les besoins, en particulier entre les groupes d'utilisateurs.
- Limiter le nombre de personnes autorisées dans un autobus. Attribuer les sièges ou marquer les sièges où les personnes peuvent s'asseoir pour assurer l'éloignement physique.
- Ouvrir les fenêtres si cela est possible et sans danger.
- Envisager d'installer des barrières physiques (p. ex. plexiglas) pour le chauffeur d'autobus lorsque le maintien de l'éloignement physique n'est pas possible.
- Envisager d'imposer l'utilisation de désinfectant pour les mains à l'entrée des autobus.
- Contrôler l'entrée et la sortie des passagers pour assurer l'éloignement physique.
- Cliquer ici pour obtenir de plus amples renseignements sur le [transport](#).

Recommandations générales

- En cas d'urgence, suivre les procédures d'intervention d'urgence établies.
- Effectuer régulièrement des inspections et des évaluations des dangers en vue de cerner les risques d'exposition des employés à la COVID-19.
- Évaluer les nouvelles mesures de prévention de la COVID-19 avant de les utiliser pour éviter de créer des risques pour la santé et la sécurité (p. ex. laisser les portes coupe-feu ouvertes).
- Communiquer régulièrement les nouvelles et les mesures mises en place relativement à la COVID-19 à toutes les parties pour aider à réduire le stress et l'anxiété.
- Il convient de comprendre que, dans certaines situations, les recommandations et les mesures peuvent changer ou varier selon le stade réel de la pandémie, ainsi que l'âge des enfants et leurs capacités.
- Élaborer un plan de continuité des activités pour minimiser les perturbations, y compris l'absentéisme accru, et des procédures pour les périodes de restrictions renforcées, conformément aux mesures de santé publique.
- Promouvoir les services de santé mentale offerts au personnel et aux familles.



Si vous êtes en crise ou si vous connaissez quelqu'un en crise, communiquez avec votre centre hospitalier local, composez le 911 immédiatement ou communiquez avec un [centre d'appels d'urgence de votre région](#).



Il est important de prévoir des ressources et des mesures de soutien en santé mentale pour tous les travailleurs, y compris l'accès à un programme d'aide aux employés, le cas échéant.

Pour en savoir plus sur la COVID-19, consultez le site de l' [Agence de la santé publique du Canada](#).

Avis de non-responsabilité : Comme les renseignements sur la santé et la sécurité au travail sont appelés à changer rapidement, il est recommandé de consulter les autorités locales de santé publique pour obtenir des directives régionales précises. Ces renseignements ne remplacent pas les avis médicaux ou les obligations prévues par la loi en matière de santé et de sécurité. Bien que tous les efforts soient faits pour assurer que les renseignements sont exacts, complets et à jour, le CCHST n'offre aucune garantie et ne s'engage aucunement à cet effet. Le CCHST ne saurait être tenu responsable de toute perte, réclamation ou revendication pouvant résulter, directement ou indirectement, de l'utilisation de ces renseignements ou des conséquences de leur utilisation.